



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 65948

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif semblant loin d'être atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans les services de son ministère.

Texte de la réponse

Pour l'année 2010, le taux d'emploi légal des personnes handicapées au sein du ministère chargé du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, calculé à ce stade, est de 4,82 %.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65948

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11586

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4467